

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-32 DU 2 FEVRIER 2000

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN
Ministre des Travaux Publics et des Transports
de l'intérim de **Félix Essou DANSOU**, Ministre
des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pour
compter du 02 Février 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU : La loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996.

VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 02 Février 2000, Monsieur **Joseph Sourou ATTIN**, Ministre des Travaux Publics et des Transports, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur **Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 2 Février 2000

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CÉS 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU ; SGG 4 ; AUTRES
MINISTRES 17 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORD 1.4